

# Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## **Le conseil des commissaires adopte, aux fins de consultation, le projet de calendrier scolaire 2016-2017 comportant une semaine de relâche en mars 2017**

*L'année scolaire des enseignants débuterait le 25 août 2016 et la rentrée officielle des élèves aurait lieu le 31 août.*

**Saint-Jean-sur-Richelieu, le 22 mars 2016** – Le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières a accueilli avec satisfaction la décision du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu de reporter cinq jours de vacances estivales en mars de l'année suivante.

Cette décision permettra à l'ensemble de nos élèves de profiter d'un moment de repos essentiel et favorable à leur réussite. Elle permettra également au personnel enseignant de bénéficier d'une semaine de relâche.

Le conseil des commissaires a donc pu adopter, en soirée lors de sa séance publique, un projet de calendrier scolaire 2016-2017 comportant une semaine de relâche en mars prochain. Le calendrier proposé sera soumis à la consultation auprès des autres instances, comme le prévoit le processus habituel.

La Commission scolaire rappelle que le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu avait entre ses mains un projet de calendrier scolaire comportant une semaine de relâche depuis le 8 octobre 2015. La convention collective nationale prévoit que l'année de travail des enseignantes et des enseignants comporte 200 jours de travail. Ces jours sont distribués du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin suivant, à moins d'une entente différente conclue entre la Commission scolaire et le Syndicat des enseignants du Haut-Richelieu.

Une rencontre s'est tenue la semaine dernière entre des représentants de la Commission scolaire et du Syndicat afin de dénouer l'impasse qui perdure à l'égard de ce dossier.

Il a été convenu de reprendre les négociations concernant les arrangements locaux, et, plus spécifiquement, celles portant sur la prise des congés spéciaux prévus à l'entente nationale et dont les motifs doivent être négociés localement.

Le conseil des commissaires tenait à s'assurer que le calendrier scolaire ne serve plus de moyen de pression pour les négociations devant se tenir entre les instances syndicales et patronales, d'autant plus que le calendrier scolaire n'avait jamais été un enjeu de négociation par le passé.

La Commission scolaire n'était donc pas en mesure d'informer la population concernant la date de début des classes ou de la tenue d'une semaine de relâche puisque la décision du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, prise lors de son assemblée générale tenue le 21 mars, lui a été communiquée aujourd'hui.

Au terme du processus de consultation, le conseil des commissaires prévoit donc adopter le calendrier scolaire 2016-2017 lors de sa séance régulière du 19 avril prochain.

La présidente, madame Andrée Bouchard, a exprimé ainsi la satisfaction du conseil : « Au nom de mes collègues commissaires, je tiens à saluer l'ouverture du Syndicat à la reprise des discussions. C'est une bonne nouvelle pour nos élèves, mais également pour tout notre personnel enseignant », a-t-elle conclu.

### **À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières**

La Commission scolaire des Hautes-Rivières figure parmi les organisations de services publics les plus performantes. Elle accueille plus de 18 000 élèves jeunes et adultes répartis sur un territoire de 1 468 kilomètres carrés, couvrant 23 municipalités et 3 MRC. La CSDHR compte près de 2 500 employés qui ont à cœur d'offrir des services de grande qualité. Son parc immobilier se compose au total de 56 édifices, dont 50 établissements d'enseignement : 36 écoles primaires, 1 école à vocation particulière, 7 écoles secondaires, 1 centre de formation professionnelle, 1 centre de formation aux adultes et 1 centre d'expertise (siège social administratif). Plus de 90 % de son personnel œuvre en lien direct auprès des élèves, dont plus de 1 500 enseignants et professionnels. Pour sa part, le personnel du centre administratif travaille en coulisse et offre un soutien essentiel à la prestation de services aux élèves. La Commission scolaire des Hautes-Rivières est une actrice clé au plan du développement économique en Montérégie, et l'un des plus importants employeurs de la région. Pour en savoir plus, visitez le [csdhr.qc.ca](http://csdhr.qc.ca).

— 30 —

#### **Source :**

#### **Julie Brassard**

Service du secrétariat général et des communications

Téléphone : 450 359-6411, poste 7229 | Portable : 514 946-2223  
[brassardj@csdhr.qc.ca](mailto:brassardj@csdhr.qc.ca) - Pour plus d'information, visitez le [csdhr.qc.ca](http://csdhr.qc.ca)